



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le jeudi 9 juillet 2026

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire Carmen MAZIER.

Présents : Mesdames Carmen MAZIER, Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Aurélie DELLA-SCHIAVA, Lolita REYNERT, Jeanne MAZIER, Marion DOMENGES et Messieurs Jean-Pierre MEUNIER, Joël ROZIER, Vincent MARTINEZ, Guillaume FRANÇOIS et Paul CHABAL

Représentés :

Absent :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marion DOMENGES a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 11

Quorum : 11/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 32

Ordre du jour de la séance

Désignation d'un secrétaire de séance

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Vente parcelle B 1649 à la Communauté de Communes Pays d'Uzès

Questions diverses

2026-43- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2026

Le procès-verbal du 19 juin 2026 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité



2026-40- VENTE PARCELLE B 1649 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES

La CCPU se porte acquéreur de la parcelle communale B 1649, d'une superficie de 3159 m² sur laquelle l'ARRU (Association Ressourcerie Recyclerie de l'Uzège) souhaite faire construire un local.

L'ancienne municipalité avait accordé et signé sur cette parcelle un bail emphytéotique au profit de l'ARRU (du 01/10/2025 au 30/09/2055) moyennant une redevance annuelle de 1 650 €.

La CCPU propose d'acheter la parcelle pour la somme de 70 000 € et de se substituer à la commune pour ce bail.

Les membres du conseil municipal délibèrent et, avec 10 voix pour, 1 abstention autorisent la vente de la parcelle B 1649 à la CCPU.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Anne-Marie IGNACE-SANGUIN demande des explications sur la non-titularisation d'un agent du SIRP Soleyron Brugas et Seynes. Madame REYNERT, présidente du syndicat de regroupement pédagogique, explique qu'elle ne peut pas donner plus d'informations. Il s'agit d'un dossier confidentiel. Mme REYNERT explique qu'elle ne veut pas dévaloriser l'agent, aucun autre élément ne sera donné.

Il s'agit d'une décision commune avec l'ensemble des membres du SIRP. Un courrier a été adressé au syndicat par les parents à ce sujet, une réponse leur a été envoyée ce 9 juillet 2026 à 17 heures. Les familles n'auront pas plus d'éléments sur ce dossier de non titularisation.

- ✓ Monsieur Paul CHABAL, au vu de la situation actuelle et des risques d'incendie élevés, la collectivité a-t-elle avancé sur la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), suite au renouvellement du conseil municipal.

Le document est en cours d'actualisation et sera envoyé, prochainement à toutes les personnes concernées afin que chacun connaisse son rôle.

Une question se pose, comment alerter rapidement ? Mise en place d'une alarme, envoi de SMS, ...

Une réunion aura lieu le 16 juillet à 20 heures avec les membres du conseil municipal.

- ✓ Autre point soulevé : qu'est-ce que la collectivité a mis en place en cette période de canicule ?

Les personnes isolées ont été contactées et/ou visitées par des élus, à savoir : Carmen MAZIER, Jean-Pierre MEUNIER, Aurélie DELLA-SCHIAVA et Vincent MARTINEZ

La séance est levée à 19 heures 52.

La secrétaire de séance,
Marion DOMENGES



Le Maire,
Carmen MAZIER